



Location d'appartement pour frontaliers

Par **patapluche74**, le **20/09/2010** à **13:17**

Bonjour,

je mets en location un appartement en zone frontalière avec la Suisse.

Une personne intéressée me dit que lorsqu'on est employé en Suisse, il n'est pas nécessaire d'avoir un garant.

Est-ce vrai?

Je suis étonnée, car même si elle a un salaire confortable, je ne suis pas plus assurée d'avoir mon loyer réglé tous les mois.

Ce n'est pas " la Suisse" qui me verse le loyer...

Quelqu'un est-il au courant?

Merci

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **17:38**

C'est en France, la loi française s'applique, vous n'avez pas à tenir compte des usages suisses.